

Darse des pêcheurs de Faratea

(Terrain affecté à la DRMM par arrêté n°5150/MAA
du 4 juillet 2012 modifié)

Site mis à la disposition et géré par la
coopérative "Te Hauroa"

ATTENTION !

- le stationnement des voitures et remorques
 - l'amarrage des bateaux aux pontons
 - l'utilisation de la rampe à bateaux
- sont désormais réglementés**

Pour tout renseignement contacter
la coopérative "Te Hauroa"
87 77 98 71 (André) ou 87 78 48 72 (Dean)

Horaires d'ouverture
de 06h00 à 19h00
tous les jours

La DRMM a établi un règlement intérieur.

Sur ce site, il est interdit notamment :

- de consommer de l'alcool et des stupéfiants
- d'abandonner des déchets de toutes sortes
- de créer des nuisances sonores
- de se baigner et de pêcher dans la darse

La DRMM décline toute responsabilité en cas de
vol, d'accident ou de tout autre dommage
survenu sur ce site.



Ministère du développement
des ressources primaires, des affaires foncières,
de la valorisation du domaine et des mines



Tél.: 40 50 25 50